



Vous pouvez régler la demi-pension par internet

publié le 24/01/2012 - mis à jour le 29/01/2024

Vous pouvez dorénavant régler la demi-pension par internet, par l'intermédiaire du site du lycée Emile Combes, en cliquant sur le lien suivant :

[<https://pci.geniecivil-pons.org/>]

puis suivez les instructions indiquées.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.